

COMMUNIQUE de PRESSE



Grenoble, le 9 août 2016

Sécurité à la chasse : plusieurs mesures ont été prises sous l'impulsion du préfet de l'Isère

Suite au décès d'un jeune randonneur le 10 octobre 2015 lors d'une action de chasse sur la Commune de Revel, dans le massif de Belledonne, un groupe de réflexion "sécurité à la chasse" a été institué.

Sous l'égide de la Direction Départementale des Territoires, ce collectif ⁽¹⁾, au terme de débats impliquant tous ses membres, a pris plusieurs décisions, dont certaines s'appliqueront dès septembre 2016.

Améliorer la sécurité de la cohabitation entre chasseurs et non chasseurs, par la révision profonde du schéma de gestion cynégétique 2012-2018, essentiellement :

- la couleur orange obligatoire pour les tenues de chasse collective
- la formation obligatoire pour tous les chefs de battue à l'horizon 2018
- l'intégration des prescriptions de l'arrêté préfectoral de sécurité publique.

Ce travail, salué par l'ensemble des partenaires ainsi que par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, a été entérinée par arrêté préfectoral du 20 juin 2016, et dans l'arrêté de sécurité publique n°38-2016-07-04-043 du 4 juillet 2016.

Enquêter sur les pratiques de chasse

L'amélioration de la cohabitation entre chasseurs et autres usagers de la nature nécessite de mieux connaître les secteurs et les périodes présentant des risques de conflit d'usage.

Les détenteurs de droits de chasse seront sollicités prochainement via une enquête organisée par la Fédération des Chasseurs de l'Isère, permettant de mieux connaître les pratiques cynégétiques ainsi que les particularités des territoires. Ensuite, des hypothèses de partage du temps et/ou de l'espace seront soumises à la concertation, et débattues au sein de la commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Communiquer

Un certain nombre d'actions ont été lancées par la Fédération des Chasseurs en partenariat avec le Conseil Départemental : il s'agit d'expérimenter sur plusieurs sites le déploiement d'une signalétique plus adaptée aux non-initiés à la pratique de la chasse, notamment collective, dite en battue.

La Fédération des Chasseurs a également exprimé l'intention de développer la communication auprès des maires, notamment une application web permettant d'identifier par territoire les réserves de chasse et les jours de chasses collectives.

⁽¹⁾ Composition du groupe de réflexion "sécurité à la chasse" :

- Fédération Départementale des Chasseurs,
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- Office National des Forêts,
- Conseil Départemental,
- Un représentant des Maires,
- Fédération Française de Randonnée Pédestre,
- Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone :04 76 60 48 07

communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38